

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 AOUT 2009 - CCPA

Carte d'hôte de l'Office de Tourisme des Portes d'AUVERGNE :

Après tirage au sort, la gagnante de la tombola ouvrant droit à un séjour gratuit d'une semaine sur le territoire de la Communauté de Communes est Mme Marie Aubert de Saint Priest (69). Le gîte, situé sur la commune de Saint Paulien, appartenant à Mme Rose MAURIN est retenu pour accueillir la gagnante.

Avenant au contrat d'honoraires de la Halle d'Expositions de Saint Paulien :

Un avenant au contrat d'honoraires de M. FARGETTE est accepté (+7 102.01€)

Ramassage scolaire pour le CEG du Mont Bar à Allègre :

La Communauté de Communes devient organisatrice secondaire du ramassage scolaire concernant le CEG du Mont Bar à Allègre. La participation annuelle des familles sera égale au plafonnement applicable (165.00€) figurant sur la convention de délégation de compétences que le Président est autorisée à signer avec le Conseil Général.

Voie ferrée Sembadel-Darsac :

La partie de voie ferrée concernant la Communauté de Communes (environ 16 kms) sera acquise au prix de 1.60€ le mètre linéaire. Un protocole foncier sera signé avec Réseau Ferré de France. La voie sera ensuite mise à disposition au Syndicat Mixte de Développement Ferroviaire du Livradois Forez (SMDFLF) qui en assurera l'exploitation.

Fonds de concours :

Un fonds de concours de 10 000€ est allouée à toutes les communes (sauf Allègre et Saint Paulien) afin de pouvoir accompagner financièrement un de leur projet d'investissement.

Médecine préventive :

Une nouvelle convention est signée avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive.

Stratégie de la CCPA pour le Pays du Velay :

Le Pays du Velay, en collaboration avec ses Communautés de Communes doit élaborer une stratégie pour son territoire, pour les 3 ans à venir, en s'appuyant sur sa charte, le SRADDT et le SRIT. Après une relecture finale par la DDST, le volet stratégique sera soumis pour validation à la commission III du Conseil Régional. Une rencontre sera alors organisée localement entre les élus régionaux de la Commission III et les représentants du Pays afin de valider la stratégie du territoire et lancer la phase négociation du volet opérationnel et du volet pilotage du dispositif.

Après discussion, la CCPA définit la stratégie suivante :

Volet économique

♦ Création de zone industrielle pour améliorer l'attractivité économique et sociale du territoire et apporter des ressources supplémentaires à la CCPA.

Volet développement des services au public

- ❖ Création de maisons de santé
- ❖ Création de jardins d'éveil

Volet sportif (aussi touristique)

Afin de permettre l'accueil de nouvelles populations du à l'implantation d'un village de vacances sur la commune de Saint Paulien et de satisfaire la demande croissante des habitants de la CCPA et des EPCI avoisinantes pour les activités aquatiques, il est nécessaire de compléter notre équipement sportif par :

- ❖ La création d'un espace sportif aquatique (remplacement du bassin d'initiation par un bassin de natation plus grand permettant la nage sportive et les activités d'aquagym et bébés nageurs)
- ❖ La création d'un centre de remise en forme (sauna-jacuzzi-hammam-solarium...)

Volet touristique

- ❖ Exploitation de la voie ferrée Sembadel-Darsac par des activités touristiques (mise à disposition au syndicat SMDFLF)
- ❖ Création de gîtes
- ❖ Chemins de randonnée : création, signalisation, remise en état.

Logo CCPA :

Le choix du nouveau logo de la CCPA a été effectué.

